



Assemblée générale

Distr. générale
24 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 166 de l'ordre du jour

Financement des activités découlant de la résolution

1863 (2009) du Conseil de sécurité

Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Dollars É.-U.

Crédit ouvert pour 2017/18	582 000 000 dollars
Dépenses de 2017/18	571 498 500 dollars
Solde inutilisé de 2017/18	10 501 500 dollars
Crédit ouvert pour 2018/19	558 152 300 dollars
Montant estimatif des dépenses de 2018/19 ^a	558 144 100 dollars
Montant estimatif du solde inutilisé de 2018/19	8 200 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2019/20	569 506 600 dollars
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2019/20	(248 500 dollars)
Recommandation du Comité consultatif pour 2019/20	569 258 100 dollars

^a Montant estimatif au 31 janvier 2019.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS), le Comité consultatif a rencontré des représentantes et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 16 avril 2019. La liste des documents qu'il a examinés et de ceux dont il s'est servi figure à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations du Comité sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, y compris celles concernant les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 se trouvent dans son rapport correspondant ([A/73/755](#)).

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

2. Par sa résolution [71/311](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 582 000 000 dollars (montant net : 576 973 600 dollars) destiné à financer le fonctionnement du BANUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 571 498 500 dollars (montant net : 564 813 500 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 98,2 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 10 501 500 dollars, représente 1,8 % du montant total du crédit ouvert et résulte de l'effet conjugué des éléments suivants : a) une sous-utilisation des crédits prévus au titre des militaires et du personnel de police (5 814 000 dollars, soit 3,4 %) et des dépenses opérationnelles (19 115 100 dollars, soit 5,5 %) ; b) un dépassement des crédits prévus au titre du personnel civil (14 427 600 dollars, soit 24 %). On trouve une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du BANUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/73/611](#)).

3. Il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget que, pendant l'exercice 2017/18, un montant de 14,4 millions de dollars au total a été réaffecté à la catégorie II (Personnel civil) en provenance de la catégorie I (Militaires et personnel de police) (3,2 millions de dollars) et de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) (11,3 millions de dollars) (voir [A/73/611](#), par. 45). On trouvera à la section IV du présent rapport, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/73/762](#)), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

4. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement du BANUS, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 ([A/73/5 \(Vol. II\)](#), chap. II).

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2019, les dépenses s'élevaient à 383 320 400 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait atteindre 558 144 100

dollars, contre un crédit ouvert de 558 152 300 dollars, laissant un solde inutilisé de 8 200 dollars.

6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2019, les chiffres concernant le déploiement du personnel en tenue de Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et du personnel civil du BANUS s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé/approuvé pour 2018/19</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents des Nations Unies	70	40	7 ^a
Contingents de l'AMISOM	20 586	20 586	–
Personnel de police de l'AMISOM	200	164	18
Membres d'unités de police constituées de l'AMISOM	840	479	43
Personnel civil			
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	350	320	8,6
Administrateurs recrutés sur le plan national	38	30	21,1
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	151	139	7,9
Volontaires des Nations Unies	20	17	15
Personnel fourni par des gouvernements	6	6	–

^a Sur la base d'un déploiement total budgétisé de 43.

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2019, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer le BANUS depuis sa création s'élevait à 4 298 438 000 dollars. Les paiements à cette date étaient de 3 997 651 000 dollars, le montant restant dû étant donc de 300 787 000 dollars. Au 4 mars 2019, le solde de trésorerie du BANUS s'établissait à 107 632 000 dollars, ce qui était insuffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, d'un montant de 121 163 000 dollars (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police). **Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies.**

8. Le Comité consultatif a également été informé que toutes les demandes de remboursement des dépenses des contingents présentées jusqu'au 30 septembre 2018 avaient donné lieu à un règlement, le montant restant dû s'établissant à 303 000 dollars au 31 décembre 2018. Les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'au 30 septembre 2018, le montant restant dû étant de 34 312 000 dollars au 31 décembre 2018.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

A. Mandat et hypothèses budgétaires

9. Le mandat du BANUS a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1863 (2009). La dernière prorogation de ce mandat, jusqu'au 31 mai 2019, a été

approuvée par le Conseil dans sa résolution [2431 \(2018\)](#) du 30 juillet 2018. Dans cette résolution, le Conseil a notamment prié le Secrétaire général de continuer de fournir un dispositif d'appui logistique à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), à l'AMISOM et aux 70 membres de son personnel civil, ainsi qu'aux 10 900 éléments des forces de sécurité somalienne qui font officiellement partie du dispositif national de sécurité, dans le cadre des opérations menées conjointement avec l'AMISOM, suivant les mêmes modalités que pour l'Armée nationale somalienne. Dans la même résolution, il a également souligné qu'il fallait un appui adapté et efficace sur le terrain et s'est félicité à cet égard de ce que fait le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, en collaboration avec l'AMISOM, pour mettre en œuvre des mesures qui visent à renforcer le principe de responsabilité et l'efficacité dans la gestion des ressources et des finances afin que l'appui logistique fourni corresponde mieux aux priorités et activités de l'AMISOM (résolution [2431 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, par. 45 et 46).

10. Comme il est indiqué dans le rapport sur le projet de budget ([A/73/762](#), par. 13 à 15), un examen d'ensemble du BANUS a été réalisé aux mois d'août et de septembre 2018 afin d'évaluer la portée de son mandat et les conditions nécessaires à sa bonne exécution et à sa bonne mise en œuvre opérationnelle. Conformément aux recommandations issues de l'examen d'ensemble, un examen des effectifs du BANUS a été mené en octobre et novembre 2018 en vue d'analyser les capacités dont dispose le Bureau en matière de ressources humaines pour appuyer efficacement l'exécution des mandats par ses principaux clients, l'AMISOM et la MANUSOM, ainsi que pour combler les lacunes existantes (voir par. 20 à 22 du présent rapport).

11. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui du BANUS pour l'exercice 2019/20 sont exposées aux paragraphes 6 à 41 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget du Bureau pour 2019/20 ([A/73/762](#)).

B. Ressources nécessaires

12. Le projet de budget du BANUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 s'élève à 569 506 600 dollars, en hausse de 11 354 300 dollars (2 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Cette différence s'explique par l'effet conjugué de l'accroissement des crédits demandés au titre du personnel civil (8 669 000 dollars, soit 11,5 %) et des dépenses opérationnelles (4 290 200 dollars, soit 1,4 %), compensé en partie par une réduction des crédits prévus au titre des militaires et du personnel de police (1 604 900 dollars, soit 1 %). On trouve aux sections II et III du projet de budget (*ibid.*) des informations détaillées sur les ressources financières proposées au titre de la composante Appui ainsi qu'une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé pour 2018/19^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Contingents des Nations Unies	70	70	–
Contingents de l'AMISOM ^b	20 586	19 586	(1 000)
Personnel de police de l'AMISOM ^b	200	240	40
Membres d'unités de police constituées de l'AMISOM ^b	840	800	(40)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Voir résolutions du Conseil de sécurité [2372 \(2017\)](#) du 30 août 2017 et [2431 \(2018\)](#) du 30 juillet 2018.

13. Le montant des crédits demandés au titre des militaires et du personnel de police pour 2019/20 s'élève à 164 165 100 dollars, en baisse de 1 604 900 dollars (1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2018/19. Cette diminution s'explique par la réduction des dépenses prévues au titre des contingents de l'AMISOM (3 millions de dollars, soit 2 %), contrebalancée en partie par l'accroissement des crédits demandés au titre des rubriques suivantes : a) membres d'unités de police constituées de l'AMISOM, imputable principalement au déploiement de deux unités supplémentaires (160 membres chacune) pour atteindre le plafond minimum autorisé par le Conseil de sécurité¹ (1,4 million de dollars, soit 18,4 %) ; b) personnel de police de l'AMISOM, lié au déploiement de 40 policiers supplémentaires (0,7 million de dollars, soit 29,4 %) (ibid., par. 163 à 165).

14. Il est indiqué que la réduction globale des ressources nécessaires pour 2019/20 s'explique par une baisse du coût des rations, d'un montant de 1 million de dollars, imputable au rapatriement de 1 000 militaires durant l'exercice 2018/19, dont l'effet se fera sentir pendant l'ensemble de l'exercice 2019/20 (ibid., par. 163). En ce qui concerne les frais de transport des rations, le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations sur les dépenses engagées et prévues au titre du fret et des coûts connexes pour les exercices 2017/18, 2018/19 et 2019/20 (voir tableau ci-après).

Dépenses liées au transport des rations, engagées et prévues

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>Dépenses effectives (2017/18)</i>	<i>Dépenses prévues (2018/19)</i>	<i>Prévisions de dépenses (2019/20)</i>	<i>Observations</i>
Transport multimodal des rations par l'intermédiaire de prestataires de services logistiques tiers (par voie aérienne à l'intérieur de la Somalie et à l'intérieur des terres du Kenya à Dhooble)	5 860,9	7 695,9	8 970,0	L'augmentation des dépenses prévues au titre du fret a été compensée par une réduction globale des ressources nécessaires au titre de la manutention des rations en raison du recours à des moyens aériens logistiques fournis par des tiers, au lieu des services d'un fournisseur de rations indépendant, dont les besoins comprenaient le fret, qui n'était pas comptabilisé séparément
Transport de rations par mer le long de la côte somalienne (par barge jusqu'à Baraawe)	1 213,7	1 513,7	2 760,0	Commencement en janvier 2018
Total	7 064,6	9 269,6	11 730,0	

15. Le Comité consultatif rappelle qu'il avait formulé des observations sur les augmentations importantes résultant de la modification du contrat d'approvisionnement en rations pour les exercices 2015/16, 2016/17 et 2017/18 (voir [A/72/789/Add.6](#), par. 18 et 19). Lors de l'examen du projet de budget pour 2019/20, le Comité a demandé des informations actualisées (voir tableau ci-après) sur la

¹ Dans ses résolutions [2372 \(2017\)](#) et [2431 \(2018\)](#), le Conseil de sécurité a décidé que le déploiement de l'AMISOM devrait comprendre au minimum 1 040 policiers, dont cinq unités de police constituées.

ventilation de toutes les ressources approuvées, des dépenses engagées et prévues et des prévisions de dépenses relatives aux rations depuis l'exercice 2015/16.

Ventilation de tous les coûts liés aux rations : 2015/16 à 2017/18 (effectifs), 2018/19 (prévus), 2019/20 (proposés)

(En dollars des États-Unis)

Rubrique budgétaire	2015/16		2016/17		2017/18		2018/19		2019/20
	Budget approuvé	Dépenses effectives	Budget approuvé	Dépenses effectives	Budget approuvé	Dépenses effectives	Budget approuvé	Dépenses prévues	Budget proposé
Rations									
Contingents	65 670 252	92 842 600	82 504 769	96 467 600	89 921 377	79 528 777	71 788 376	64 345 064	70 754 446
Unités de police constituées	832 096	750 600	1 468 665	1 457 200	1 450 718	1 000 085	2 631 752	1 589 667	2 959 933
Autres	–	31 000	34 772	110 800	–	–	–	–	–
Fret lié aux rations									
Prestataire logistique extérieur	–	777 517	–	12 357 358	–	7 064 578	9 824 200	13 904 368	11 730 000
		94 401							85 444
Total	66 502 348	717 84 008 206	110 392 958	91 372 095	87 593 440	84 244 328	79 839 099		379

16. Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police.

2. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé pour 2018/19	Effectif proposé pour 2019/20	Variation
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	350	370	20
Administrateurs recrutés sur le plan national	38	41	3
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	151	148	(3)
Volontaires des Nations Unies	20	20	–
Personnel fourni par des gouvernements	6	6	–
Total	565	585	20

17. Le montant des crédits demandés au titre du personnel civil pour 2019/20 s'élève à 84 025 100 dollars, en hausse de 8 669 000 dollars (11,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2018/19. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement des ressources prévues au titre du personnel recruté sur le plan international, imputable : a) à la proposition de créer 20 postes nets ; b) à l'application d'un taux de vacance de postes inférieur (8 % pour 2019/20, contre 11,6 % pour 2018/19) ; c) à l'application des derniers barèmes effectifs des traitements et des échelons moyens réels. En outre, un montant de 514 600 dollars est prévu pour financer la part revenant au BANUS dans les dépenses liées au personnel

temporaire (autre que pour les réunions) pour les activités d'appui au déploiement d'Umoja-Extension 2 et d'autres initiatives transversales (A/73/762, par. 166 et 167).

Recommandations concernant les postes

18. Dans le projet de budget du BANUS pour 2019/20 (A/73/762, par. 13 à 15), le Secrétaire général indique que l'examen d'ensemble a révélé que, du fait du choix d'une présence allégée, le BANUS manquait cruellement de ressources dans certains domaines, ce qui était susceptible de lui être préjudiciable sur les plans administratif et opérationnel ou de nuire à sa réputation et a identifié des points faibles dans un certain nombre de domaines dans lesquels le Bureau devait se renforcer, comme la gestion des marchés, le contrôle des mouvements, la conformité et le contrôle, la gestion de l'environnement ainsi que l'établissement et la gestion du budget. Il ajoute que les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour l'exercice 2019/20 sont conformes aux recommandations issues de l'examen d'ensemble du BANUS et de l'examen des effectifs effectué par la suite en 2018 (ibid., par. 14 et 57).

19. Le tableau d'effectifs proposé pour 2018/19 se compose de 585 postes civils au total et comporte les modifications suivantes (A/73/762, par. 57 et 59 à 151) :

a) Création de 24 postes, dont 21 d'agent recruté sur le plan international et 3 d'agent recruté sur le plan national (2 P-5, 5 P-4, 10 P-3, 1 P-2, 3 agents du Service mobile et 3 administrateurs recrutés sur le plan national) (voir par. 20 à 22 du présent rapport) ;

b) Suppression de 4 postes, dont 1 d'agent recruté sur le plan international et 3 d'agent recruté sur le plan national (1 agent du Service mobile et 3 agents des services généraux) ;

c) Reclassement de 2 postes : 1 de fonctionnaire d'administration de P-3 à P-4 au Bureau du Chef de la gestion des opérations et des ressources, et 1 d'ingénieur adjoint de 1^{re} classe (administrateur recruté sur le plan national) à la Section du génie et de l'entretien des installations en assistant principal aux opérations aériennes (agent des services généraux recruté sur le plan national) à la Section des transports aériens ;

d) Réaffectation de 6 postes, transfert de 10 postes et réorganisation de 44 postes (voir par. 23 à 28 du présent rapport).

Créations de postes

20. Les 24 postes dont la création est proposée pour 2019/20 sont les suivants (A/73/762, tableaux 2 à 6) :

a) Bureau du Sous-Secrétaire général (6 postes) : deux spécialistes de la gestion des programmes (1 P-4 et 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) (voir par. 21 a) du présent rapport) ; un(e) fonctionnaire d'administration (P-3) ; un(e) spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3) ; un(e) conseiller(ère) juridique principal(e) (hors classe) (P-5) (voir par. 21 b) du présent rapport) ; un(e) spécialiste de la sécurité incendie (agent(e) du Service mobile) ;

b) Bureau du Directeur (2 postes) : un(e) spécialiste des questions d'environnement (adjoint(e) de 2^e classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) ; un(e) spécialiste des questions de genre (P-4) (voir par. 21 c) du présent rapport) ;

c) Gestion des opérations et des ressources (8 postes) : trois spécialistes des finances et du budget (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) à la Section du budget et des finances (voir par. 21 d) du présent rapport) ; un(e) spécialiste de la gestion des marchés (P-3)

à la Section des technologies ; un(e) assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (agent(e) du Service mobile) et un(e) spécialiste des ressources humaines (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) à la Section des ressources humaines ; deux fonctionnaires d'administration (P-3) au Centre d'appui à la mission, devant être affectés à Dhuusamarreeb et à Jawhar ;

d) Gestion de la chaîne logistique (1 poste) : un(e) spécialiste de la gestion des marchés (P-4) à la Section de la gestion des acquisitions ;

e) Gestion de la prestation de services (7 postes) : deux spécialistes de la gestion des marchés (1 P-4 et 1 P-3) au Bureau du Chef de la gestion de la prestation de services (voir par. 21 e) du présent rapport) ; un(e) spécialiste de la gestion des installations (P-3) et un(e) ingénieur (eau et assainissement) (P-3) à la Section du génie et de l'entretien des installations ; un(e) assistant(e) (budget et finances) (agent(e) du Service mobile) à la Section des services essentiels ; un(e) chef du contrôle des mouvements (agent(e) du Service mobile) ; un(e) chef de la Section des transports (P-5).

21. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu les éléments de justification suivants concernant certains des nouveaux postes proposés :

a) Le(la) spécialiste de la gestion des programmes (P-4) du Bureau du Chef du BANUS assurerait le suivi et le contrôle effectif des arrangements d'appui spéciaux conclus avec chaque client ou partenaire clef du Bureau, de manière à permettre un engagement réactif et fonctionnel ;

b) Le Groupe des affaires juridiques du Bureau donne des avis juridiques tant au BANUS qu'à la MANUSOM. En comparant la structure des effectifs de la section des affaires juridiques de toutes les missions, l'équipe d'examen a constaté que la plupart des missions avaient un conseiller juridique de la classe P-5². La charge de travail et le nombre de postes existants dans le Groupe (1 P-4, 1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) justifient la proposition de créer un poste de la classe P-5 ;

c) Alors que d'autres grandes missions disposent de postes de spécialiste des questions de genre de la classe P-5 ou P-4, appuyés par une équipe chargée de la participation à l'exécution des programmes avec les partenaires, le BANUS n'avait pas de moyens spécialisés avant le dernier trimestre de 2018, lorsqu'il a engagé un spécialiste des questions de genre à titre temporaire. Le poste de spécialiste des questions de genre (P-4) qu'il est proposé de créer permettrait d'encourager la mise en œuvre de la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et l'intégration des questions de genre au sein du BANUS (au 30 juin 2018, la part des femmes dans le personnel était de seulement 31 % ; voir également par. 49 du présent rapport et tableau correspondant) et d'appuyer les mesures destinées à améliorer le bien-être du personnel féminin du BANUS et de la MANUSOM ;

² L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, la Mission des Nations Unies au Sud-Soudan, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

d) Trois nouveaux postes de spécialiste des finances et du budget (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2³) sont proposés à la Section du budget et des finances⁴, qui est chargée d'établir les budgets du BANUS et de la MANUSOM (cycles budgétaires et sources de financement différents) et des fonds d'affectation spéciale connexes, ainsi que d'assurer la gestion des dépenses, le suivi et l'établissement des rapports ;

e) La proposition de créer quatre postes de spécialiste de la gestion des marchés (voir par. 20 c) à e) du présent rapport) tient compte de l'examen d'ensemble qui a mis en évidence que les moyens de gestion des marchés constituaient un « point sensible » et un domaine de risque pour le BANUS, dans la mesure où une part importante de ses ressources globales sont affectées à des prestataires commerciaux (les dépenses relatives aux prestataires tiers se sont élevées à 421 millions de dollars lors du cycle budgétaire précédent). La gestion des contrats au sein du BANUS était auparavant assurée par une unité centralisée, qui a été supprimée dans le cadre de la mise en œuvre des piliers Gestion de la chaîne d'approvisionnement et Gestion de la prestation de services. Dans les domaines dépourvus de responsables des marchés, la nouvelle structure a posé quelques problèmes. Le BANUS compte donc adopter un « modèle hybride » : certaines sections techniques disposent d'une capacité de gestion des contrats propre, tandis qu'une petite cellule de gestion des marchés dotée de ressources communes appuiera les domaines dans lesquels il n'est pas nécessaire de disposer de personnel de gestion des contrats à plein temps.

22. Le Comité consultatif rappelle que le BANUS s'est acquitté de son mandat en recourant à une combinaison de modalités de prestation de services, se caractérisant notamment par un effectif allégé, des fournisseurs extérieurs privés (externalisation à des consultants, des vacataires et des prestataires commerciaux) et des services sur le théâtre d'opérations fournis par les contingents de l'AMISOM (voir [A/73/762](#), par. 7, et [A/72/789/Add.6](#), par. 33 à 37). Dans le cadre d'un audit des activités d'achat mené par le Comité des commissaires aux comptes à sa demande en 2017, le Comité a partagé l'avis du Comité des commissaires aux comptes selon lequel le BANUS devrait renforcer ses procédures de contrôle interne et faire appliquer le principe de responsabilité pour ce qui est de la gestion des achats et des marchés ([A/72/789/Add.6](#), par. 5 et 6). **Pour les raisons qui précèdent, le Comité consultatif recommande d'approuver la création de 22 des 24 postes proposés pour l'exercice 2019/20. Le Comité compte que le renforcement des effectifs proposé à l'issue de l'examen approfondi et de l'examen des effectifs menés en 2018 permettra de remédier aux lacunes et aux risques recensés, de sorte que le Bureau d'appui puisse apporter un appui efficace et adapté à ses clients sur le terrain et renforcer sa responsabilité et son efficacité dans la gestion des ressources et des finances (voir par. 9 et 10 du présent rapport). Compte tenu des capacités existantes et proposées du Bureau, le Comité recommande de ne pas approuver la création proposée des postes de fonctionnaire d'administration (P-3) au Bureau du Sous-Secrétaire général et de fonctionnaire des finances et du budget (P-4) à la Section du budget et des finances. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

³ La création proposée d'un poste P-2 est liée à la suppression de six postes d'administrateur à la Division du budget et des finances des missions du Département de l'appui aux missions (rebaptisé Département de l'appui opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2019) et leur création dans plusieurs missions importantes et complexes, comme l'a proposé le Secrétaire général dans son rapport ([A/72/790/Rev.1](#), par. 17 et 177) (voir [A/73/762](#), par. 82).

⁴ La Section du budget et des finances compte actuellement 19 postes (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 5 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national et 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Transferts, réaffectations et réorganisations de postes

23. Il est indiqué dans le projet de budget que les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs pour l'exercice 2019/20 comprennent un certain nombre de transferts, de réaffectations et de réorganisations et que l'organigramme qui y figure illustre les changements proposés pour les services de la composante Appui du BANUS (A/73/762, par. 57 et 58). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au total, 10 transferts, 6 réaffectations et 44 réorganisations étaient proposés pour 2019/20. Toutefois, le Comité a également été informé après avoir demandé des explications que, pour le projet de budget 2019/20, le Bureau demandait le transfert de 133 membres du personnel pour des raisons majeures, notamment la réorganisation des opérations de Mombasa (43 à Nairobi et 26 en Somalie ; voir par. 26 du présent rapport), pour des considérations de sécurité (28 de Mogadiscio à Nairobi ; voir par. 25 du présent rapport) et pour des motifs de positionnement stratégique (20 de Mogadiscio aux secteurs en Somalie, pour l'essentiel des membres du personnel d'entrepôt et des logisticiens).

24. Constatant des différences dans le nombre total de transferts, de réaffectations et de réorganisations proposés pour 2019/20, le Comité consultatif a demandé, sans les obtenir, des informations sur le rapprochement du nombre de modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs. **Le Comité compte que ces renseignements seront communiqués à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport et que des informations claires et détaillées sur toutes les modifications de la structure des effectifs figureront dans les futurs projets de budget.**

25. En ce qui concerne la proposition de transférer 28 postes de Mogadiscio à Nairobi pour des raisons de sécurité, le Comité consultatif a été informé que les conditions de sécurité en Somalie et en particulier à Mogadiscio étaient instables et que de nombreuses attaques avaient été lancées contre les locaux des Nations Unies. Dans la plupart des cas, l'évaluation de la gestion des risques de sécurité menée à la suite d'une attaque conduit à une classification des risques élevée jusqu'à la mise en place de mesures d'atténuation (voir également par. 36 et 37 du présent rapport). Lorsqu'un lieu d'affectation reçoit une telle classification, seuls les membres du personnel qui exécutent des activités essentielles à l'exécution des programmes peuvent rester sur place. Pour éviter les réinstallations de personnel à répétition, le BANUS propose le transfert à long terme à Nairobi de certaines fonctions indépendantes du lieu d'affectation, à savoir essentiellement les activités administratives (20 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 7 agents recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies).

26. En ce qui concerne les 69 transferts en provenance de Mombasa, le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, que Mombasa était à l'origine le premier port de réception de tous les chargements destinés au BANUS. Toutefois, à la faveur de l'amélioration des conditions générales de sécurité en Somalie, sous l'effet de la forte réduction des actes de piraterie, et de l'amélioration du port de Mogadiscio, les transitaires ont commencé à livrer des marchandises directement en Somalie, limitant ainsi l'utilité future de Mombasa (voir par. 42 à 44 du présent rapport). En conséquence, le Bureau demande : a) le transfert de 26 postes (5 agents recrutés sur le plan international et 21 agents recrutés sur le plan national) de Mombasa en Somalie afin d'assurer les fonctions d'entreposage et de gestion des stocks pour les marchandises supplémentaires arrivant en Somalie ; b) le transfert à Nairobi de 43 emplois de temporaires (4 agents recrutés sur le plan international et 39 agent recrutés sur le plan national) chargés des fonctions de gestion de la chaîne d'approvisionnement (gestion des réclamations et du matériel, notamment) pour

renforcer la coordination avec le noyau du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement qui se trouve dans cette ville.

27. Le Comité consultatif rappelle que le BANUS a connu une série de réorganisations au cours de ces dernières années : a) pour 2018/19, le Bureau a proposé le transfert de 183 postes et la réorganisation de 208 autres, conformément à la restructuration de la composante Appui de la Mission ; b) pour 2017/18, le Bureau a proposé le transfert et la réaffectation d'un total de 154 postes ; c) pour 2016/17, le projet de budget présentait une restructuration complète du BANUS destinée à mettre ses effectifs et les fonctions correspondantes en conformité avec la stratégie globale d'appui aux missions et de lancer le dispositif de chaîne d'approvisionnement et de prestation de services grâce à la création de 112 postes et emplois de temporaire approuvée par l'Assemblée générale (dont 99 postes soumis à un recrutement sur le plan international), pour faire suite à une évaluation globale des effectifs réalisée pendant l'exercice 2015/16 (voir [A/72/789/Add.6](#), par. 29 et 30, et [A/71/836/Add.6](#), par. 31 à 35). **Le Comité est conscient que le Bureau opère dans un environnement difficile et qu'il doit adapter ses effectifs aux besoins opérationnels (voir [A/72/789/Add.6](#), par. 30, et [A/71/836/Add.6](#), par. 35).**

28. Le Comité consultatif rappelle également que la composante Appui a donné lieu à de multiples restructurations dans les opérations de maintien de la paix ces dernières années. Le Comité estime qu'à l'issue des restructurations en cours, il faudra prévoir une période de stabilisation et procéder à une évaluation de l'efficacité des nouvelles structures. Il formule d'autres observations sur cette question dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/73/755](#)).

Taux de vacance et postes vacants

29. Le tableau ci-après, qui récapitule les taux de vacance de postes pour le personnel civil, fait notamment apparaître : a) les taux moyens prévus et effectifs pour 2017/18 ; b) les taux budgétisés pour 2018/19, les taux moyens effectifs pour la période de sept mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 31 janvier 2019 et les taux effectifs au 31 janvier 2019 ; c) les taux appliqués aux prévisions pour 2019/20. Le Comité consultatif relève que les taux de vacance de postes proposés pour 2019/20 sont : a) inférieurs à la fois au taux moyen effectif et au taux effectif au 31 janvier 2019 pour le personnel recruté sur le plan international ; b) supérieurs à la fois au taux moyen effectif et au taux effectif au 31 janvier 2019 pour les administrateurs recrutés sur le plan national ; c) inférieurs au taux moyen effectif mais supérieurs au taux effectif au 31 janvier 2019 pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national ; d) identiques au taux moyen effectif mais inférieurs au taux effectif au 31 janvier 2019 pour les Volontaires des Nations Unies ; e) supérieurs à la fois au taux moyen effectif et au taux effectif au 31 janvier 2019 pour le personnel fourni par des gouvernements.

Taux de vacance de postes

(En pourcentage)

	2017-18		2018/19		2019/20	
	Taux budgétisé	Taux effectif	Taux budgétisé	Taux effectif moyen du 1 ^{er} juillet 2018 au 31 janvier 2019	Taux effectif au 31 janvier 2019	Taux proposé
Personnel recruté sur le plan international	31,0	12,8	11,6	9,4	8,6	8,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	33,0	26,3	23,7	21,1	21,1	22,0

	2017-18		2018/19		2019/20	
	Taux budgétisé	Taux effectif	Taux budgétisé	Taux effectif moyen du 1 ^{er} juillet 2018 au 31 janvier 2019	Taux effectif au 31 janvier 2019	Taux proposé
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	16,0	13,9	13,9	9,3	7,9	8,0
Volontaires des Nations Unies	24,0	–	2,0	5,0	15,0	5,0
Personnel fourni par des gouvernements	15,0	–	2,0	–	–	2,0

30. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2019, 41 postes au total étaient vacants, dont 20 postes d'agent recruté sur le plan international (3 P-4, 2 P-3, 14 agents du Service mobile, 1 Volontaire des Nations Unies) et 21 postes d'agent recruté sur le plan national (8 administrateurs et 13 agents des services généraux). Sur les 41 postes vacants, 8 (1 agent du Service mobile, 6 administrateurs recrutés sur le plan national et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) étaient vacants depuis plus de deux ans (7 depuis 2016 et 1 depuis décembre 2015).

31. **Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de pourvoir les postes vacants rapidement (A/71/836, par. 108). Le Comité réaffirme que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget diffèrent des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (A/70/742, par. 45). Il souligne à nouveau qu'il convient de déterminer si les postes vacants depuis deux ans ou plus demeurent nécessaires et soit d'en justifier le maintien soit d'en proposer la suppression dans les projets de budget ultérieurs (A/69/839, par. 67 ; voir également résolution 66/264 de l'Assemblée).**

32. **Sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe 22 du présent rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	Montant alloué pour 2018/19	Montant proposé pour 2019/20	Variation
Dépenses opérationnelles	317 026 200	321 316 400	4 290 200

33. Les crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles pour 2019/20 s'élèvent à 321 316 400 dollars, en hausse de 4 290 200 dollars (1,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2018/19. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement des dépenses prévues au titre des rubriques suivantes : a) informatique et communications (9,2 millions de dollars, soit 26,1 %) (voir par. 34 et 35 du présent rapport) ; b) installations et infrastructures (2,7 millions de dollars, soit 3,1 %) (voir par. 36 et 37 du présent rapport) ; c) voyages (0,2 million de dollars, soit 12,6 %), imputable à la part revenant au BANUS dans les dépenses liées au personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour les activités d'appui au

déploiement d'Umoja-Extension 2 et d'autres initiatives transversales (A/73/762, par. 168, 169 et 173).

Informatique et communications

34. Il est indiqué que l'augmentation des crédits demandés pour 2019/20 tient essentiellement à l'achat d'un système de mortiers d'artillerie d'interception de tirs de roquette pour cinq secteurs, à la suite de l'attaque au mortier lancée contre les installations du BANUS en janvier 2019 (8 millions de dollars) (ibid., par. 173). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à la suite de la modification de l'évaluation des risques de sécurité du complexe de Mogadiscio, qui est passée d'un risque moyen à un risque élevé après l'attentat, des mesures d'atténuation et de renforcement de la sécurité avaient été définies à partir d'évaluations et d'examen menés par des experts fonctionnels. En conséquence, dans le sillage de l'attaque au mortier, un montant supplémentaire de 13,1 millions de dollars est demandé pour 2019/20, à savoir 7,5 millions de dollars pour les systèmes de mortiers d'artillerie d'interception de tirs de roquette (1,5 million de dollars chacun, à la rubrique Informatique et communication) et les coûts de fret correspondants (0,5 million de dollars, à la rubrique Fournitures, services et matériel divers), et 5,1 millions de dollars pour les dépenses de construction, inscrits à la rubrique Installations et infrastructures du budget (voir par. 36 et 37 du présent rapport).

35. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que le système de mortiers d'artillerie d'interception de tirs de roquette qu'il est proposé d'installer est un système radar permettant une alerte rapide en cas d'attaque, similaire à celui qui est utilisé par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Le Comité a en outre été informé que le Bureau de l'informatique et des communications procédait actuellement à des opérations d'achat, notamment pour des systèmes de mortiers d'artillerie d'interception de tirs de roquette, destinées à renforcer la sécurité dans les camps pour toutes les missions sur le terrain qui en ont besoin, et que le marché serait attribué dans l'année suivant la réception des soumissions. Toutefois, si une mission a besoin d'urgence d'un tel système, comme c'est le cas du BANUS, le Bureau lancerait une procédure d'appel d'offres spéciale distincte.

Installations et infrastructures

36. L'augmentation des ressources demandées dans le projet de budget pour 2019/20 au titre des travaux de construction, de transformation, de rénovation et de gros entretien résulte surtout des nouveaux besoins liés à l'attaque au mortier commise contre le complexe de Mogadiscio en janvier 2019, notamment la construction de nouveaux logements conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle pour le personnel des contractants du BANUS (5,1 millions de dollars) [A/73/762, par. 23 et 169 c)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant demandé est destiné à financer les coûts de construction de bureaux dotés d'un toit de protection pour l'ensemble du personnel du BANUS et de logements munis d'une toiture renforcée pour les prestataires extérieurs dans le complexe de Mogadiscio.

37. Après avoir demandé des explications, le Comité consultatif a été informé que, s'il ne met pas des locaux à la disposition de tous ses fournisseurs, le BANUS est responsable de ceux qui fournissent des services essentiels, tels que le personnel médical et le personnel navigant, ainsi que de ceux qui s'occupent de la sécurité aérienne, de l'informatique et des communications et de la gestion des camps dans son complexe principal de Mogadiscio. Dotés uniquement d'une protection latérale

et d'un toit de protection léger, les bâtiments préfabriqués dans lesquels sont actuellement logés ces prestataires, n'offrent pas une protection efficace contre les mortiers. Lors de l'attaque de janvier 2019, l'un des obus de mortier a explosé à côté d'un tel bâtiment, blessant gravement l'un des entrepreneurs travaillant à l'intérieur. Le Département de la sûreté et de la sécurité avait fortement recommandé que les locaux mis à la disposition des prestataires essentiels disposent d'un toit renforcé. Le Comité a également été informé que des mesures d'atténuation s'imposaient pour réduire le niveau de risque du complexe, qui est repassé d'un risque élevé à un risque moyen, notamment la construction des types les plus appropriés de bureaux pour les membres du personnel et de logements pour les prestataires essentiels.

Transports terrestres

38. Le montant des crédits demandés pour 2019/20 (20,1 millions de dollars) représente une diminution de 5,97 millions de dollars (22,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2018/19. Il est indiqué que cette baisse a pour origine principale la réduction des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants (4,2 millions de dollars), la consommation prévue étant de 9,7 millions de litres, contre 15,2 millions de litres en 2018/19, et au titre des travaux de réparation et d'entretien (2,7 millions de dollars) (ibid., par. 170). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la réduction des crédits prévus au titre des pièces de rechange et des services d'entretien était principalement imputable : a) au renforcement des inspections et des contrôles dans tous les ateliers de secteur où le BANUS a déployé du personnel international pour renforcer le contrôle ; b) à la réduction de la flotte de matériel appartenant aux partenaires (de 595 à 290 véhicules) et de la flotte du Service de la lutte antimines (de 105 à 65 véhicules).

39. En ce qui concerne le parc de véhicules, il est indiqué dans le projet de budget que le BANUS prévoit de réduire le parc automobile en adaptant et en améliorant les services de transport à Mogadiscio. Le montant des crédits demandés pour l'acquisition de véhicules est donc limité (ibid., par 30). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il était prévu de réduire le nombre de véhicules affectés aux services de navette à Mogadiscio, où le BANUS a le plus grand nombre de clients. Les véhicules excédentaires résultant de la réduction prévue seront réaffectés à son parc de véhicules et un grand nombre d'entre eux n'auront pas besoin d'être remplacés lorsqu'ils atteindront la fin de leur durée de vie utile, ce qui entraînera une diminution de la taille du parc. **Le Comité se félicite des mesures prévues par le BANUS pour améliorer la gestion du parc de véhicules et compte que les progrès accomplis dans ce domaine seront décrits dans le prochain projet de budget.**

Voyages

40. Le montant des crédits demandés au titre des voyages pour 2019/20 s'élève à 1 809 000 dollars (voir par. 33 c) du présent rapport). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que seuls 30 % des voyages autorisés en 2017/18 avaient été effectués dans le respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. **Le Comité rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16).**

41. **Sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe 22 du présent rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles.**

4. Questions diverses

Base de soutien logistique de Mombasa

42. En ce qui concerne le rôle de la base de soutien logistique de Mombasa, le Comité consultatif rappelle que, lors de l'examen du projet de budget pour 2017/18, il avait été informé que le BANUS construisait une nouvelle base logistique à Mombasa pour remplacer l'entrepôt commercial loué depuis 2009 et que la construction devait être terminée en 2019 pour un coût total de 15 millions de dollars. Le Comité avait alors été informé qu'après l'achèvement de la nouvelle base en 2019, le bail de l'entrepôt serait résilié. Le Comité rappelle également que le Bureau prévoyait également à l'époque d'implanter le pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement à Mombasa (depuis Nairobi) (voir [A/71/836/Add.6](#), par. 50 et 51).

43. En ce qui concerne le rôle futur de la base de Mombasa, compte tenu en particulier du transfert total de 69 postes en provenance de la base proposé dans le projet de budget pour 2019/20 (voir par. 26 du présent rapport), le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, que la base resterait partie intégrante des activités de la chaîne d'approvisionnement mais que son champ d'activité serait limité. Comme les marchandises sont désormais livrées directement en Somalie par les prestataires commerciaux, le rôle principal de la base serait d'entreposer les stocks de secours d'urgence et de réserve⁵ pour le BANUS, Mombasa étant le centre de continuité opérationnelle désigné pour les opérations en Somalie. Le Comité a également été informé que d'autres fonctions exercées à la base auraient un caractère administratif : examen de la gestion du matériel, stockage des archives du BANUS, coordination avec les autorités en matière d'élimination des biens et des déchets, prise en charge des besoins de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud en matière de contrôle des mouvements.

44. Le Comité consultatif estime que le projet de budget pour 2019/20 aurait dû présenter des informations détaillées sur l'état d'avancement du projet de construction de la base de soutien logistique de Mombasa, l'évolution de son rôle et l'incidence potentielle sur les ressources nécessaires. En conséquence, le Comité compte que des informations sur l'évolution des besoins opérationnels du BANUS et les incidences financières correspondantes seront présentées dans les futurs projets de budget.

Gestion de l'environnement

45. On trouve aux paragraphes 26 à 29 du rapport du Secrétaire général des informations sur la mise en œuvre par le BANUS de la stratégie environnementale de l'Organisation, notamment sur les mesures tendant à réduire la demande d'énergie, à gérer les initiatives en matière d'eau, de déchets et d'énergies renouvelables, ainsi que sur les plans visant à aider l'AMISOM à élaborer sa politique environnementale et ses procédures opérationnelles permanentes pour la gestion des déchets dans les camps. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au cours des 6 à 12 prochains mois, il était prévu d'étendre l'utilisation de l'énergie solaire et éolienne à l'ensemble de l'infrastructure essentielle d'information et de communication à Mogadiscio, à sept sites sur le terrain et à au moins deux bases

⁵ Le Comité consultatif a été informé que le stock de secours d'urgence comprenait des articles d'intervention rapide susceptibles d'être nécessaires en cas de catastrophe ou de crise ou si l'accès à l'entrepôt central de Mogadiscio devait être compromis, tandis que le stock de réserve comportait les fournitures destinées à assurer la réinstallation temporaire d'un maximum de 200 personnes en provenance de Somalie afin d'assurer la continuité opérationnelle en cas de besoin.

opérationnelles avancées de l'AMISOM, ce qui porterait à 1 000 kilowattheures par jour la capacité énergétique alternative, soit une augmentation de 800 %.

46. Le Comité consultatif prend note des initiatives que doit prendre le BANUS sur le plan environnemental, lesquelles permettront de remédier aux lacunes constatées par le Comité des commissaires aux comptes en matière de gestion de l'environnement (voir [A/72/789/Add.6](#), par. 46, et [A/71/836/Add.6](#), par. 67). **Le Comité réaffirme que le BANUS doit appliquer intégralement les résolutions 69/307 et 70/286 de l'Assemblée générale afin de réduire son empreinte écologique (A/72/789/Add.6, par. 47).** Il formule d'autres observations sur cette question dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/73/755](#)).

Recouvrement des coûts

47. Le Comité consultatif note que, d'après les informations qui lui ont été communiquées, des dépenses d'un montant de 7,7 millions de dollars ont été recouvrées au titre des services d'appui fournis aux entités des Nations Unies et aux acteurs extérieurs dans la zone de la mission pour l'exercice 2017/18. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, dans sa résolution [2245 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité avait souligné que le Bureau était un levier stratégique de l'action menée par l'ONU et la communauté internationale en Somalie. En conséquence, le BANUS apporte son appui à quelque 130 entités, dont l'équipe de pays des Nations Unies, les ambassades, les organisations internationales, les prestataires et autres parties moyennant remboursement des coûts. Les services fournis par le BANUS comprennent la mise à disposition de bureaux et de logements, le soutien médical, les radios tetra, le carburant, les voyages à bord des avions du Bureau suivant le nombre de places disponibles, les services de sécurité aéroportuaire et les cartes d'identité. Le Comité a été informé que les montants recouverts étaient fondés sur les coûts effectifs indiqués dans les mémorandums d'accord conclus avec chaque entité. Le recouvrement des coûts s'est chiffré à 8,1 millions de dollars en 2016/17 et à 3,1 millions de dollars pour la période allant de juillet à décembre 2018.

48. Le Comité consultatif rappelle que, dans son dernier rapport (voir [A/73/5 \(Vol. II\)](#), chap. II, par. 61 à 70), le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que l'Administration donne des informations sur le recouvrement des coûts dans les futurs projets de budget et qu'elle publie des directives détaillées sur le recouvrement des coûts, notamment en ce qui concerne les responsabilités, la conclusion d'accords et de contrats, la budgétisation, la tarification, le recouvrement des coûts et le traitement dans Umoja. Le Comité formule d'autres observations sur cette question dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/73/755](#)).

Équilibre entre les sexes

49. Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau ci-après qui fait apparaître la répartition du personnel civil par sexe. **Le Comité constate que la représentation générale des femmes dans le personnel est faible et engage le BANUS à redoubler d'efforts pour parvenir à un équilibre entre les sexes parmi son personnel civil.**

Répartition du personnel civil par sexe au 30 juin 2018

(En pourcentage)

	Femmes	Hommes
P-5 et au-dessus	20	80
P-1 à P-4	30	70
Agents du Service mobile	30	70
Administrateurs recrutés sur le plan national	43	57
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	34	66
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international)	27	73

V. Conclusion

50. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du BANUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 sont énoncées à la section V du rapport sur l'exécution du budget ([A/73/611](#)). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 10 501 500 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, ainsi que les autres recettes et ajustements totalisant 6 026 400 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2018, soient portés au crédit des États Membres.**

51. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du BANUS pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 figurent à la section IV du projet de budget ([A/73/762](#)). **Compte tenu des observations et des recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 248 500 dollars et ramenés de 569 506 600 dollars à 569 258 100 dollars. Il recommande en conséquence que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 569 258 100 dollars aux fins du fonctionnement du BANUS pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire Général sur l'exécution du budget du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/73/611](#))
- Rapport du Secrétaire Général sur le budget du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/73/762](#))
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/73/5 \(Vol. II\)](#), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et sur le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ([A/72/850](#))

- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 ([A/73/750](#))
- Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/73/776](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie ([A/72/789/Add.6](#))
- Résolutions [71/311](#) et [72/302](#) de l'Assemblée générale sur le financement des activités découlant de la résolution [1863 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité
- Résolutions [2431 \(2018\)](#) et [1863 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité